

Relevé synthétique des décisions du CONSEIL MUNICIPAL du 17 JUN 2021

Etaient présents : Chantal COMYN, Maire ; Franck SPICHT, Sylvie WAREMBOURG, Vincent COLAERT, adjoints ; Roger FEBURIE, Jacques DEVULDER, Franck RICHARD, SIPIETER Thierry conseillers délégués ; Juliette ACHTE, Laurence BERTELOOT, Christine CARPENTIER, Virginie CHRZANOWSKI, Rémi DEBRU, Stéphane DEKEISTER, Sylvie DEPRIESTER, Isabelle MELLIET, Aurélien JOOS, Aurore SOONEKINDT, conseillers.

Absents excusés:

Martine GHEKIERE donne pouvoir à Franck SPICHT

F. SPICHT est désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h

T SIPIETER quitte la séance

Adoption du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les élus font observer le maintien de l'obligation, sur le site de la rue verte, de 20% de logements sociaux alors que le retrait de cette condition avait été demandé

C. VERBEKE évoque la question de la circulation rue verte qui sera à prendre en compte du fait de l'étroitesse de la route

Vote favorable à l'unanimité. Le Conseil observe que les attentes de la commune ont été prises en compte globalement notamment le maintien de la Zone d'Activité Economique autour de l'entreprise TIMO, l'extension du camping et la capacité de réaliser un nombre de logements cohérent (sur les sites de La Flandre, rue Morseley ; liaison rue des tourterelles-rue verte et liaison salle des sports / rue Simone Veil) avec le nombre moyen de constructions des dernières années. Mme le Maire signale que les « dents creuses » rue de Bollezeele et rue d'Ypres restent constructibles.

Finances

Vote des subventions aux associations

Franck RICHARD présente les demandes déposées. Deux associations (DK Pulse et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers) n'ont pas déposé de dossier, un dossier nécessite d'être complété (Comité des fêtes). Ces associations sont invitées à déposer leurs dossiers en vue du prochain conseil municipal.

Les dossiers ont été examinés, puis présentés en commission finances.

Plusieurs associations souhaitent ne pas faire payer de cotisations à leurs adhérents du fait de l'arrêt des activités en 2020 et 2021, et/ou ont des projets particuliers. Il est fait remarquer que certaines associations ont des fonds propres non négligeables qui leur permettent de mettre en œuvre ces décisions internes. Pour autant la commune a souhaité accompagner des projets particuliers comme un temps convivial chaque trimestre au niveau du club des aînés.

Certaines associations vu leur trésorerie ont décidé d'elles-mêmes de ne pas solliciter de subventions (Omnisports et loisirs, et AMAP)

Montant des subventions attribuées : Club des aînés : 800 € ; USY (Foot.) : 1300 € ; Gym et Détente : 1300 € ; Section badminton : 400 € (aide à la création) ; Ju Jutsu : 400 € ; UNC-AFN soldats de France : 200 € ; Le Zénith : 250 € ; Messenger de l'Yser : 100 € ; Paroisse : 500 € ; ZOE : 200 € ; DDEN : 50 € ; Yser Houck : 200 € ; Flandre verdoyante et fleurie : 110 € ; Comité USEP : 15 € ; collège privé notre dame : 140 € ; collège du Houlland : 600 € (ces deux subventions sont liées au nombre de zégerscappellois fréquentant les collèges) ; retable de Flandres : 50 € ; amicale du personnel CCHF : 450 € ; RASED (réseau des élèves en difficultés) : 300 € ; école D DONCRE : 520 € ; fondation du patrimoine : 120 € ; asso des producteurs de flageolets : 200 € ; HBZ Hand-Ball : 800 €)

Jeunesse

Création d'un Conseil Municipal des Jeunes – CMJ

La commission Enfance Jeunesse propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes à compter de l'année scolaire 2021-2022. La mise en place d'un CMJ a pour but d'initier les enfants à la participation citoyenne et à l'apprentissage de la démocratie en considérant leurs idées, leurs besoins pour améliorer leur quotidien dans la commune, et les traduire en projets au bénéfice de tous. Pour ce faire, des réunions de commissions, des assemblées plénières et un comité de suivi seront mis en place. Madame le Maire ou un adjoint délégué présidera les assemblées plénières.

Le fonctionnement du CMJ doit rester ludique, convivial et adapté à l'âge des jeunes.

La durée du mandat du CMJ sera de 2 ans. Le CMJ se compose idéalement de 12 enfants conseillers élus, 6 filles et 6 garçons. Les conseillers seront des élèves de CM1 et de CM2 élus par un collège électoral composé de l'ensemble des élèves CE2, CM1 et CM2.

Pour être candidat, l'enfant être scolarisé dans la commune, faire acte de candidature (avec autorisation parentale, présentation, projet individuel).

Sont volontaires au niveau du conseil municipal pour suivre ce projet : les membres de la commission jeunesse, ainsi que Roger FEBURIE et Isabelle MELLIET. Le projet est approuvé à l'unanimité

Informations Ecole : Effectif en baisse à la rentrée scolaire 2021/2022 : 142 élèves au lieu de 159.

Ressources Humaines

Recrutements saisonniers : deux agents espaces verts seront recrutés durant les mois de juillet et août pour remplacer les agents en congés. Priorité sera donnée aux étudiants et demandeurs d'emplois.

Contrat d'alternance

Madame Morgane DENIS a sollicité la commune sur la mise en place d'un contrat d'apprentissage pour un CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance. La municipalité est favorable à accompagner un tel projet professionnel pour une jeune de la commune. Ce contrat en alternance (de 2 ans) remplacera durant la période un contrat aidé.

Contrats Aidés

Pour remplacer les actuels contrats, de nouveaux contrats CUI-CAE/PEC seront recrutés au 1^{er} septembre 2021, considérant le besoin recensé pour l'hygiène et l'entretien des bâtiments, l'aide à l'accueil, le périscolaire, la surveillance et à l'encadrement des élèves.

Recours au Service Civique

Le Service Civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public. Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence), d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Celui-ci est indemnisé 573,65 € net par mois dont 467,34 € pris en charge par l'Etat et 106,31 € par la structure d'accueil.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Les missions envisagées pour la commune seraient :

- L'accompagnement des enfants dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes
- l'accompagnement des enfants dans le cadre du périscolaire,
- l'accompagnement des personnes âgées.
- l'animation du futur espace jeunes

Travaux en cours :

Stade : au niveau des vestiaires les travaux ont commencé. La maçonnerie sera terminée mi-juillet. F SPICHT informe de la subvention de l'Etat pour le projet en plus de celle du Département

Maison des associations : choix de l'architecte (Y Vandaele). Objectif dépôt du permis de construire fin juillet

Noréade- assainissement: rue d'Arneke prévision fin des travaux courant juillet. La CCHF durant le second semestre mandatera une entreprise pour la réfection de la chaussée et des trottoirs. Démarrage fin août des travaux chemin d'Eringhem, après la ducasse pour la partie haute de la rue de Bollezele.

Eglise : mandatement d'un architecte du patrimoine (Mme T'KINDT) pour effectuer un diagnostic complet (9 800 € HT) et l'accompagnement à la réalisation des travaux d'urgence (risques de chute de pierres) pour 4 500 € avec aide à la réalisation de dossiers de demandes de subvention auprès de la DRAC

Salle polyvalente Changement d'une armoire réfrigérée, de la hotte, installation de petits réfrigérateurs bouteilles au bar, réfection des murs, réhabilitation du plafond ; pose éclairage leds, créations d'un nouvel espace de stockage matériel de cuisine, mise aux normes accès personnes à mobilité réduite. Entreprises retenues DEHONDT et Tendance carrelage. Coût 21 278€ TTC.

Pose de la fibre : cf article dans le journal communal

Intervention de Stéphane DEKEISTER à propos de la pose de piquets côté champs, des agriculteurs refusent la pose de piquets sur leurs parcelles. Il importe de faire le lien avec le prestataire pour identifier les problèmes et les solutions potentielles.

Aménagement foncier

Rencontres prévues entre les exploitants et le géomètre courant juillet concernant les propositions de classement des terres.

Villages Fleuris

Passage du jury départemental, le 16 juillet à 9h20.

Madame le Maire fait lecture d'un courrier remis par T.SIPIETER en début de séance informant de sa démission du conseil municipal.